



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

| | | |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Conseillers en exercice : 26 | Présents : 14 | Votants : 20 |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Véronique LAMOUR, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Isabelle LAURENT à Marie-Pierre PICAUT
Monique BOURALY à Didier LE GAILLARD
Stéphanie LE TOQUIN à Maurice POUILLAUE
Ghislain CANTE à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Absent.es :

Morgane LE TOHIC
Denis DAVID
Romy LE HOUEZEC
Sonia LE PALLUD

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUE

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Dénomination de voirie privée
Délibération n°2025_05_50
Nom.Actes (8.3)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par l'office notarial Julien et Diane TOSTIVINT de leur adresser un certificat de numérotage concernant l'immeuble AB594, AB595, AB49 ;

Considérant l'importance de faciliter l'identification et la localisation de cette voirie pour les services d'urgence, de distribution du courrier et le public ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, élu délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme présente le rapport suivant :

L'absence de dénomination officielle de cette voirie privée crée des difficultés administratives importantes, notamment pour les notaires qui rencontrent des obstacles pour notifier les actes de vente en cours, c'est pourquoi il est proposé à l'assemblée délibérante de nommer cette voirie privée « Impasse du Fournil », situé conformément au plan présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** à la voirie privée la dénomination suivante : « **Impasse du Fournil** » conformément au plan présenté en séance ;
- **De DEMANDER** l'apposition de la signalisation correspondante à l'entrée de la voirie, à la charge des propriétaires.
- **D'INFORMER** les services de la Poste, des pompiers, de la police, les notaires et les autres services concernés de cette nouvelle dénomination.
- **D'INSCRIRE** la présente dénomination dans le registre communal des voies privées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette nouvelle organisation et à signer tout document afférent.

La présente délibération sera transmise à tous les organismes concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 18 juillet 2025*

Le secrétaire de séance,



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

